



BUDGET 2024

UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES AU SERVICE D'UN INVESTISSEMENT RECORD

Proposé au vote de l'Assemblée départementale le 29 mars 2024, le budget annuel du Département des Hautes-Pyrénées s'inscrit dans un contexte économique plus contraint que les années précédentes.

Depuis 2021, la collectivité doit prendre en compte une augmentation continue de ses dépenses de fonctionnement suite à l'adoption de nouvelles mesures décidées au niveau national : revalorisations salariales des fonctionnaires, des métiers de la santé, du social et du médico-social, augmentation du RSA, hausse de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Par ailleurs, une partie des recettes enregistre une baisse en raison d'une conjoncture moins favorable : droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les ventes immobilières dans les Hautes-Pyrénées, versement d'une fraction de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale.

Malgré ce cadre contraint, les efforts consentis par le Département depuis plusieurs années pour maîtriser ses dépenses courantes lui permettent de dégager des marges de manœuvre et afficher une ambition réelle dans son budget 2024. 85 millions d'euros sont ainsi affectés aux dépenses d'investissement, soit le plus haut montant voté à ce jour.

A QUOI SERT L'INVESTISSEMENT ?

Les dépenses d'investissement permettent d'améliorer et de moderniser les infrastructures routières et immobilières du Département (collèges, services sociaux...). Près de 40 % de ce budget soutient les projets portés par les acteurs publics ou privés du territoire, générant ainsi un montant de travaux 4 à 6 fois supérieur. En maintenant une capacité d'investissement élevée, le Département contribue à la dynamisation de l'activité économique et à la création d'emplois locaux.

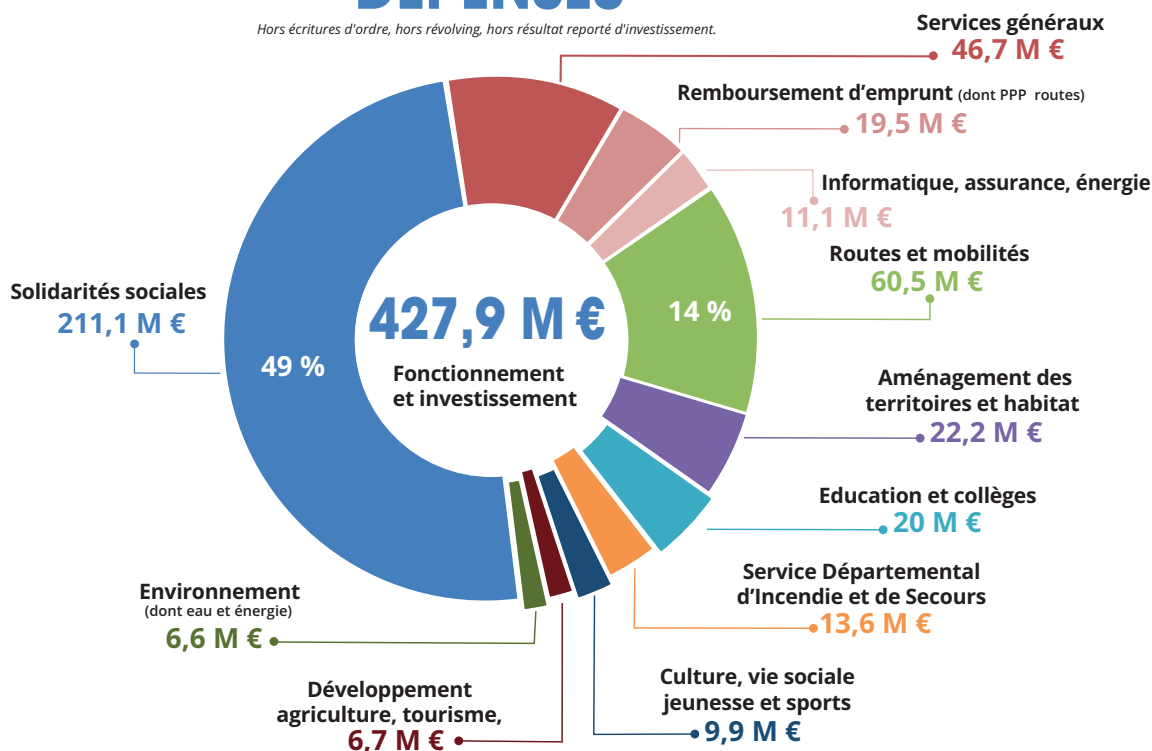
COMMENT LE DÉPARTEMENT MAÎTRISE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ?

La maîtrise du fonctionnement porte sur les dépenses sociales, un encadrement des charges courantes et de personnel, ainsi qu'une bonne gestion de la dette. Les travaux de rénovation énergétique entrepris depuis plusieurs années dans les collèges et les bâtiments du Département permettent également de réduire le coût des factures d'énergie.

Ces efforts permettent de contenir les dépenses de fonctionnement au même niveau qu'en 2023.

DÉPENSES

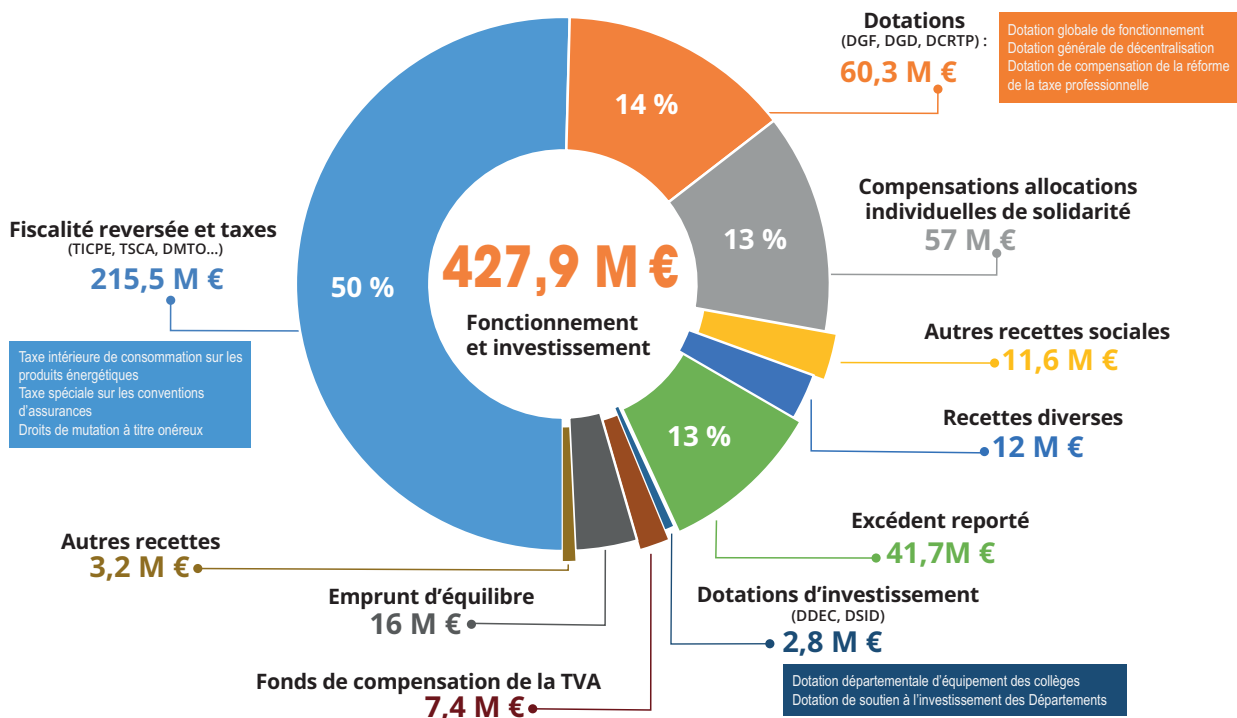
Hors écritures d'ordre, hors revolving, hors résultat reporté d'investissement.



Les montants indiqués ci-dessus présentent l'ensemble des dépenses votées par politique publique. Chaque poste de dépense comprend le fonctionnement, l'investissement mais aussi les salaires des agents du Département affectés à ces missions.

RECETTES

Hors écritures d'ordre, hors revolving, hors résultat reporté d'investissement.



SOLIDARITÉS : 211,1 M €

1^{ère} compétence du département

Le Département consacre près de la moitié de son budget aux solidarités. Ses interventions se concentrent autour de 4 priorités : l'enfance, les personnes âgées, le handicap et l'insertion.

L'aide aux personnes âgées



67,5 M €

- Actions pour le maintien des personnes âgées à domicile
- Financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Création et financement d'établissements pour personnes âgées (EHPAD)

La protection de l'enfance



44 M €

- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Aide sociale à l'enfance (ASE)
- Soutien aux familles en difficulté

L'aide aux personnes en situation de handicap



40,1 M €

- Versement de la Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Dispositifs en faveur de l'hébergement des personnes en situation de handicap

Médico-Social



5,3 M €

- Actions de santé
- Prévention, vaccination, dépistage

Actions sociales



11 M €

- Subventions, logement, actions diverses

La lutte contre l'exclusion et la pauvreté

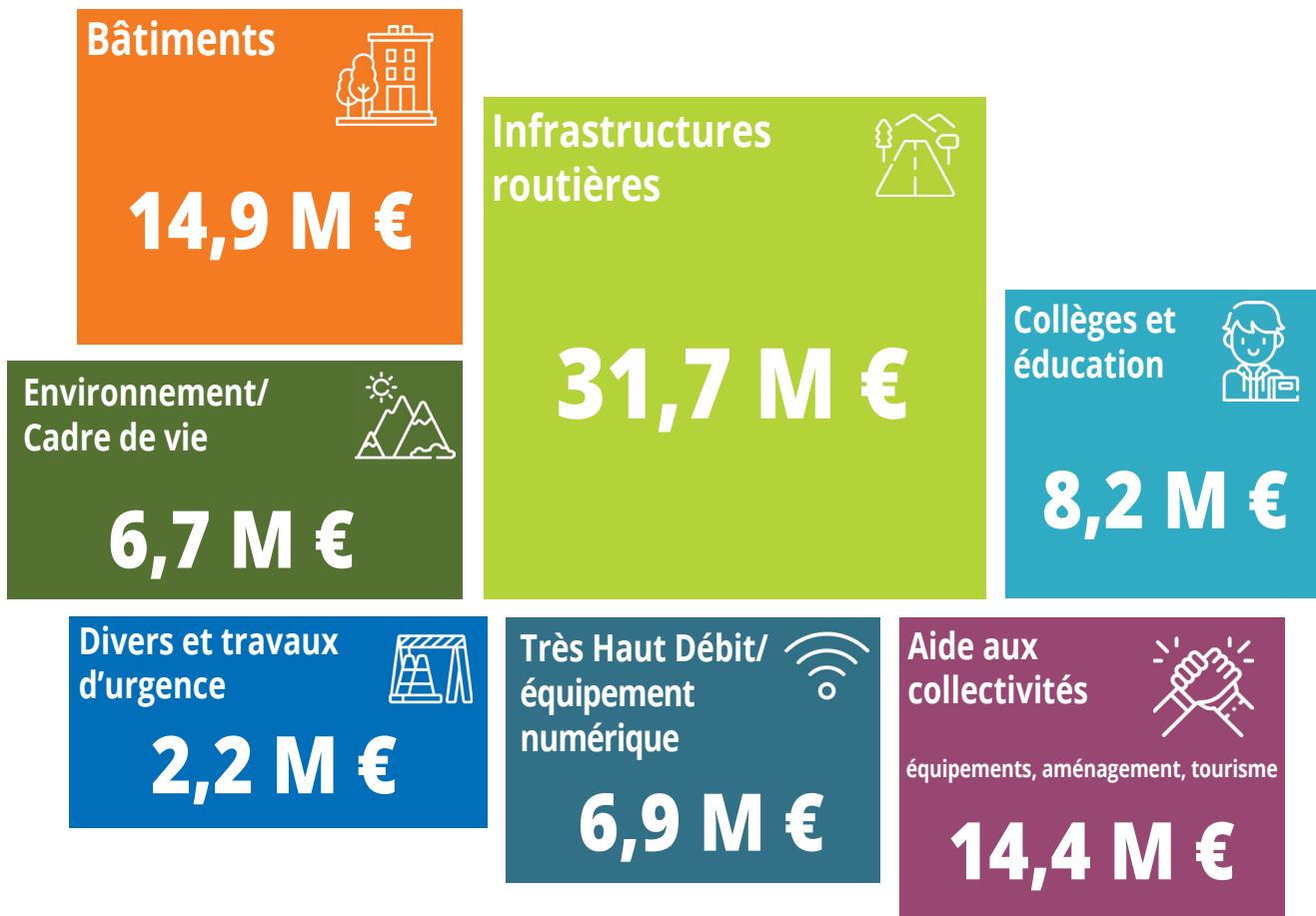


43,2 M €

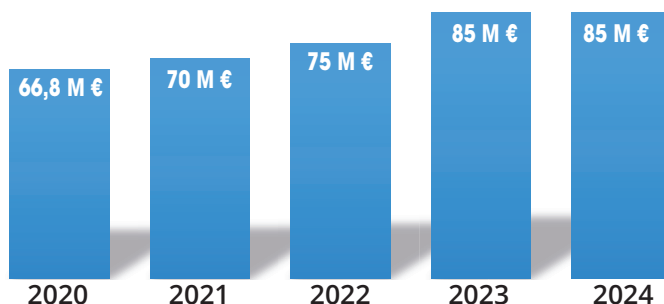
- Attribution du Revenu de solidarité active (RSA)
- Actions d'insertion, aide au retour à l'emploi

INVESTISSEMENT : 85 M €

Les crédits d'investissement du Département sont affectés à la réalisation de travaux d'aménagement ou de rénovation. Ils améliorent l'attractivité du Département, soutiennent l'activité économique et l'emploi de tout le territoire.



+ 28 % EN INVESTISSEMENT PAR RAPPORT À 2020

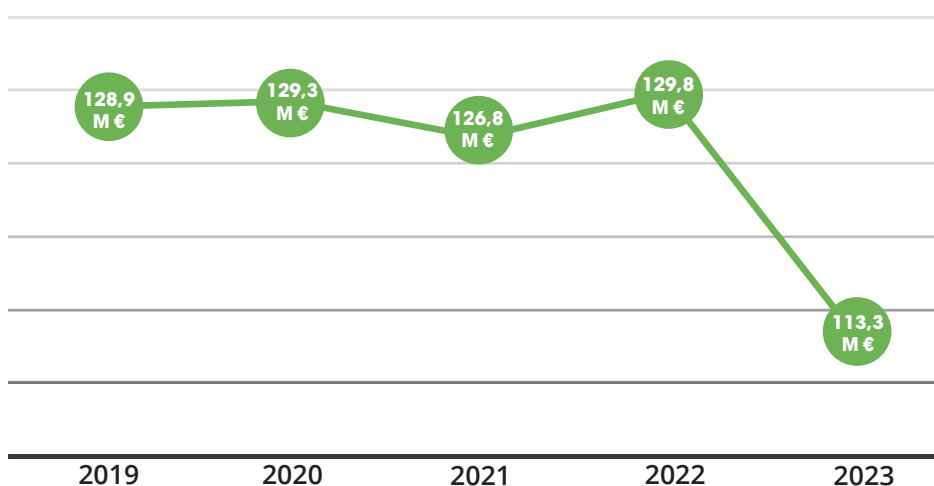


LA GESTION DES EMPRUNTS :

Les emprunts effectués par le Département sont **exclusivement affectés aux investissements**. Ils ne peuvent donc pas servir à financer les dépenses de fonctionnement comme les salaires ou les frais de gestion.

Au 31 décembre 2023, le Département affiche un **taux d'endettement faible à 38 %**. A titre de comparaison, le taux moyen d'endettement des Départements français s'élevait en 2022 à 43,1 % (*source vie-publique.fr*).

L'ÉVOLUTION DE LA DETTE



Encours de dette calculé au 31/12 de chaque année.

Quelques chiffres clés :



10 000
personnes âgées
accompagnées



7 500
élèves inscrits dans les
collèges publics gérés
par le Département



3 000 km
de routes entretenus
et sécurisés



Plus de **600**
projets de collectivités
locales soutenus
financièrement

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesse@ha-py.fr